



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

BE

1. Débitrice:
Berma Auto Sàrl, rue de Morat 70, 2503 Biel/Bienne
2. Déclaration de faillite: 25.08.2010
3. Procédure: sommaire
4. Délai de production: 22.10.2010
5. Remarques: Les créances produites doivent être chiffrées en francs suisses, capital, intérêts et frais compris au 25 août 2010 par les créanciers, en joignant des pièces justificatives. Il est absolument nécessaire de nous indiquer sur quel compte un éventuel dividende devrait être versé (CCP, compte bancaire no de compte personnel). Les créanciers domiciliés à l'étranger sont priés de se faire représenter par un mandataire en Suisse. Les revendications de propriété doivent être annoncées dans le même délai.
L'administration de la faillite se considère autorisée à vendre de gré à gré ou à mettre de suite aux enchères, tous les actifs mobiliers du failli, en bloc ou séparément, pour autant que la majorité des créanciers ne s'y oppose pas par écrit, dans le délai fixé pour les productions. Le silence de ces derniers équivaut à une approbation.

Konkursamt Seeland, Dienststelle Seeland
2501 Biel/Bienne

00538349



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 22.09.2010, No 184, Jahrgang - année - anno: 128

Konkurse - Faillites - Fallimenti Konkurspublikation/Schuldenruf - Publication de faillite/appeal aux créanciers - Pubblicazione di fallimento/diffida ai creditori